



AVEC UNE AUGMENTATION DE 4,6 % À DÉFAUT DE PERMETTRE CONSISTANTS. LE BUDGET " Une priorité pour l'Etat " ATTEINT AU TOTAL 5,9 MDS D'EUROS. LES EFFECTIFS DU MINISTÈRE POUR 2006 SERONT DE 71 462 ETPT, SOIT 4927 EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES, DONT 500 NOUVEAUX POSTES BUDGÉTAIRES.



Sommaire

- 4 - Avec un budget en hausse de 4,6 %, la Justice est une priorité pour l'État
- 5 - La première mise en oeuvre de la LOLF.
- 6 - L'accès au droit et l'aide aux victimes
- 7 - La justice judiciaire
- 8 - L'administration pénitentiaire
- 9 - La protection judiciaire de la Jeunesse
- 10 - Le soutien et la formation



L'engagement de l'Etat en faveur de la Justice se poursuit en 2006. La Loi d'Orientation et de Programmation pour la Justice est exécutée, malgré un contexte budgétaire contraint. En effet, le budget de la Justice présente cette année une des plus fortes croissances des services de l'Etat.

Ces moyens nouveaux seront organisés sous une approche différente du fait de la mise en place de la Loi Organique Relative aux Lois de Finances (LOLF). Ainsi, les crédits évaluatifs concernant autrefois les frais de justice, l'accès au droit et une partie du secteur associatif partenaire du Ministère deviennent des crédits limitatifs. C'est une chance pour la Justice qui devra parvenir à une meilleure maîtrise de ces dépenses qui pesaient, année après année, de plus en plus lourd sur son budget.

La Justice est une priorité du gouvernement, parce qu'il n'y a pas d'Etat de droit sans une Justice ayant les moyens de ses missions. La priorité de la Justice sera en 2006 d'améliorer l'exécution des peines, notamment par un renforcement des greffes.

J'ai souhaité que le Ministère de la Justice s'engage en 2006 dans une nouvelle démarche de performance, en améliorant la vie quotidienne des Français, en mettant en œuvre des sanctions effectives et en insérant mieux les personnes suivies par ses services.

Le Ministère de la Justice est avant tout le ministère de la vie quotidienne. Plus de la moitié des Français est chaque année en relation avec les juridictions civiles. Le budget 2006 permettra que le service public de la Justice renforce l'accueil du public et accélère ses procédures.

Le Ministère de la Justice est aussi le ministère de la sanction. C'est dans les juridictions pénales et les établissements pénitentiaires que se construit chaque jour la sécurité des Français. Le budget de 2006 permettra que la réponse pénale soit plus systématique et les peines mieux exécutées.

Le Ministère de la Justice est enfin le Ministère de l'insertion. En donnant aux détenus et aux jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse un avenir dans notre société, la Justice prévient la récidive, ce fléau social. Je m'engage à ce que 2006 soit l'occasion d'une amélioration sensible de nos capacités de réinsertion.

*Pascal Clément
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice*

Avec un budget en hausse de 4,6 % La justice est une priorité pour l'Etat

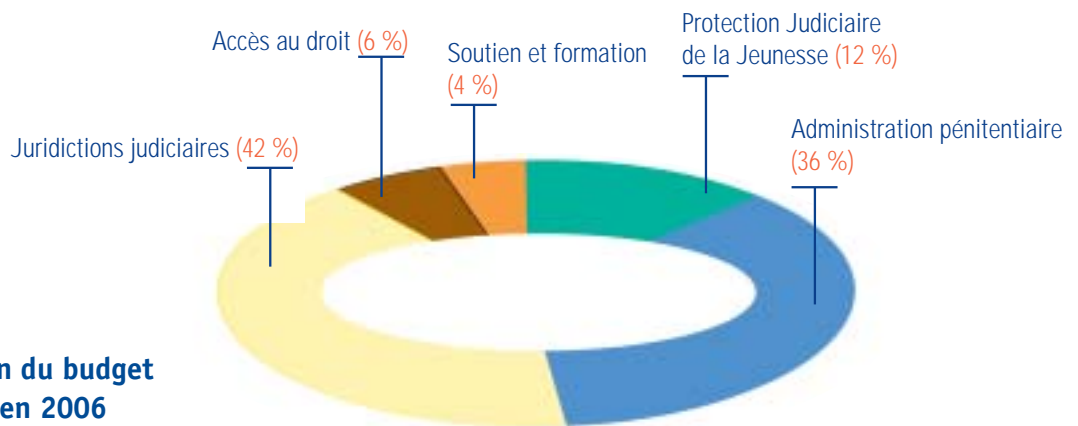
Dans un contexte budgétaire contraint, la Justice demeure une priorité pour l'Etat, avec une augmentation de 4,6 % à périmètre constant.

Le budget de la Justice atteint au total 5,9 Mds d'€.

Ce budget traduit les axes forts de la politique du Garde des Sceaux :

- Le ministère de la **vie quotidienne**, au service des justiciables.
- Le ministère de **l'exécution des décisions de justice**.
- Le ministère de **l'insertion dans la société**.

Cela se traduit dans la répartition du budget :



La répartition du budget de la justice en 2006

Pour tendre vers ces objectifs, des moyens supplémentaires sont affectés à l'organisation opérationnelle de tous les services de la justice :

- Compte-tenu des nouvelles dispositions de la LOLF, les effectifs du ministère sont actuellement de **66 535** équivalents temps pleins travaillés (ETPT). Le budget 2006 autorise **71 462** ETPT. Le ministère peut ainsi recruter **4 927** emplois supplémentaires, soit **500** nouveaux postes budgétaires et le remplacement de postes vacants.
- **386 M€** (+ 15 %) seront affectés à :
 - la construction d'établissements pénitentiaires, de palais de justice,
 - la modernisation et la sécurisation des bâtiments existants.
- **1,7 Mds d'€** (+ 5 %) seront consacrés au fonctionnement des services de la justice.



La Loi organique relative aux lois de Finances (LOLF) est appliquée pour la première fois à l'ensemble du budget de l'Etat. Jusqu'à présent, le budget se répartissait en titres et chapitres d'où il ne ressortait qu'une vision comptable.



LA LOPJ

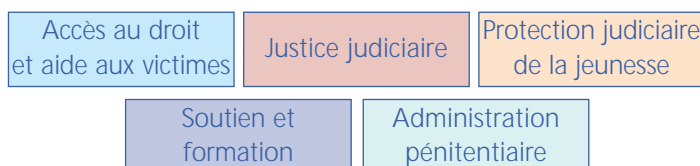
une action dans la durée

Le budget 2006 s'inscrit, pour la quatrième année consécutive, dans la poursuite de la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programme pour la justice (LOPJ) votée le 9 septembre 2002 pour les années 2003 à 2007, à savoir :

- Une programmation de **9 620** créations d'emplois
- **3 506 M€** de crédits supplémentaires dont 2 661 M€ de dépenses ordinaires et 845 M€ de crédits de paiement

Désormais, les politiques suivies sont clairement affichées.

La Justice constitue l'une des 34 missions du budget de l'Etat. Cette mission se décompose en 5 programmes :



Dans sa nouvelle organisation, le budget de la justice ne comprend plus la justice administrative (Conseil d'Etat et tribunaux administratifs), rattachés à la mission contrôle et conseil de l'Etat sous l'autorité du Premier ministre.

Une nouvelle gestion au plus près des besoins

Pour ses principaux programmes, le ministère de la Justice a fait le choix de la responsabilisation des échelons territoriaux afin de permettre une gestion au plus près des besoins. Ainsi, les Cours d'appel, les directions régionales de l'AP et de la PJJ disposeront chacune de budgets globaux (fonctionnement, rémunérations) dans le cadre de budgets opérationnels de programme (BOP).

Cela permettra également une meilleure gestion des frais de justice (écoutes téléphoniques, empreintes génétiques, frais de fourrière, frais postaux...) dont le coût sera mieux appréhendé au niveau local. Les économies produites permettront de financer de nouvelles technologies.

La recherche de la vérité ne sera pas freinée pour des raisons budgétaires. La bonne gestion financière n'est pas contraire à l'efficacité. **La Justice comme le reste de l'Etat se modernise.**

L'accès au droit et l'aide aux victimes

Ce programme regroupe les actions permettant aux citoyens de connaître ses droits pour les faire valoir s'il le juge nécessaire avec une attention particulière aux plus démunis et aux victimes.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes demeure une **priorité essentielle de l'action du gouvernement**. C'est un dossier majeur du ministre de la Justice.

L'aide aux victimes connaît cette année une très forte progression au sein du programme accès au droit puisqu'avec un montant de **9,2 M€ en 2006** (contre 8,2 M€ en 2005), les crédits qui lui sont consacrés augmentent de **plus de 12 %**.

Cela marque la volonté du ministère de la Justice d'améliorer les prises en charge assurées dans les situations d'urgences et d'intensifier le soutien psychologique nécessaire aux victimes.

L'aide juridictionnelle

Les crédits prévus en faveur de l'aide juridictionnelle s'élèvent à 305 M€ en 2006 contre 299 M€ en 2005, soit une progression de 2 % destinée à prendre en compte l'augmentation du nombre des procédures.



Ce programme regroupe les actions permettant de rendre la Justice au service du citoyen qu'elle soit civile, commerciale ou pénale.

Le renforcement des moyens de la justice judiciaire répond à l'augmentation de l'activité des juridictions. L'objectif est de réduire les délais de traitement des affaires et d'améliorer l'exécution des décisions.

L'amélioration du fonctionnement et modernisation des juridictions

23 M€ de crédits supplémentaires (+ 3%) sont inscrits pour le fonctionnement des juridictions. Ils permettront en particulier :

- d'accompagner la mise en place des bureaux d'exécution des peines : + 0,5 M€
- de renforcer la sécurité des juridictions, afin de poursuivre les engagements pris par le Garde des Sceaux en septembre 2005 : + 2,1 M€
- de mettre en service de nouveaux bâtiments judiciaires : + 0,98 M€
- de poursuivre le déploiement de l'informatique déconcentrée et de la visio-conférence : + 5,6 M€

Le renfort en moyens humains

Compte-tenu des nouvelles dispositions de la LOLF, les effectifs des services judiciaires sont actuellement de 27 735 équivalents temps pleins travaillés (ETPT). Le budget 2006 autorise 29 655 ETPT. Les services judiciaires peuvent ainsi recruter **1 920** emplois supplémentaires, soit **200** nouveaux postes budgétaires et le remplacement de postes vacants.

Afin de rendre une justice plus rapide et de permettre une meilleure exécution des peines, 651 fonctionnaires des greffes (68 greffiers en chef, 383 greffiers et 200 adjoints administratifs) et 279 magistrats rejoindront les juridictions.

Par ailleurs, 8,4 M€ sont consacrés à l'amélioration du régime indemnitaire des personnels de services judiciaires, dont plus de la moitié consacré aux greffiers et aux personnels de catégorie C.

Les frais de justice : 370 M€ sont inscrits dans le budget 2006

Les frais de justice connaissent une croissance forte que ne peut continuer à absorber le budget de la justice compte tenu du contexte budgétaire général. L'objectif est de maîtriser ces dépenses.

Pour autant, la recherche de la vérité ne sera pas freinée pour des raisons budgétaires.

Pour cette année de transition, un dispositif de sauvegarde a été mis en place. Une mesure d'ajustement à hauteur de 12 M€ est prévue au titre de l'évolution tendancielle de frais de justice. Ce montant pourrait être complété en gestion 2006, dans une limite estimée de 50 M€.



La Justice Judiciaire

+ 200 créations d'emplois

+ 319 M€ en dépenses ordinaires

+ 160 M€ d'autorisations d'engagement pour les investissements immobiliers

Afin de garantir l'indépendance de la justice, le Premier ministre a décidé que, dans le cadre de la LOLF, les crédits des services judiciaires ne pourront plus faire l'objet de gel budgétaire sans l'accord du Garde des Sceaux.

Ce programme regroupe les actions du service public pénitentiaire qui participe à l'exécution des décisions et sentences pénales et au maintien de la sécurité publique. L'AP assure la garde des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire et favorise leur réinsertion sociale.

L'administration pénitentiaire

+ 220 créations d'emplois

+ 235,3 M€
en dépenses ordinaires

+ 932 M€
en autorisations d'engagement
pour les investissements
immobiliers

Le fonctionnement des établissements

35 M€ supplémentaires sont consacrés au fonctionnement des établissements.

Ces moyens supplémentaires seront, pour l'essentiel, consacrés à la lutte contre la récidive, au renforcement de la sécurité des établissements pénitentiaires par l'installation de tunnels à rayons X, à la téléphonie sans fil et au renouvellement d'une partie de l'armement. Ils permettront également d'accroître la capacité d'accueil des établissements d'équiper les trois premiers établissements pour mineurs et une nouvelle maison centrale.

Une partie de ces mesures nouvelles sera affectée au développement de la politique d'aménagement des peines et à l'augmentation du nombre de placements sous bracelet électronique.

Le programme immobilier

L'administration pénitentiaire dispose dans le cadre du PLF 2006 de **371 M€** d'autorisations d'engagement notamment pour la mise en chantier de trois établissements pénitentiaires pour majeurs, dont un à la Réunion et de sept établissements pénitentiaires pour mineurs.

246 M€ de crédits de paiement permettront de poursuivre la réalisation du programme de construction, de rénovation et de maintenance des établissements. Un effort tout particulier sera accordé à l'entretien, la sécurisation et la mise aux normes du parc pénitentiaire existant.

Par ailleurs, **561 M€** d'autorisations d'engagement sont affectés à la construction de sept établissements réalisés en partenariat public-privé.



Le renfort en moyens humains

Compte tenu des nouvelles dispositions de la LOLF, les effectifs de l'administration pénitentiaire sont actuellement de 28 907 équivalents temps pleins travaillés (ETPT). Le budget 2006 autorise 30 874 ETPT. L'administration pénitentiaire peut ainsi recruter **1 967** emplois supplémentaires, soit **220** nouveaux postes budgétaires et le remplacement de postes vacants.

5,8 M€ sont consacrés à la poursuite de la réforme statutaire du personnel et à la revalorisation du régime indemnitaire.

Ce programme regroupe les actions permettant d'assurer la mise en œuvre des investigations et des mesures éducatives prescrites par l'autorité judiciaire pour les mineurs et les jeunes majeurs confiés à la PJJ.



Le fonctionnement

Les crédits de fonctionnement courant augmentent de 2,3 M€. Ils permettront notamment de poursuivre les mises en service de centres éducatifs fermés et de développer les actions en faveur des jeunes..

L'équipement

La protection judiciaire de la jeunesse dispose pour ses équipements de 27 M€ d'autorisations d'engagement.

Le renfort en moyens humains

Compte-tenu des nouvelles dispositions de la LOLF, les effectifs de la protection judiciaire de la jeunesse sont actuellement de 7891 équivalents temps pleins travaillés (ETPT). Le budget 2006 autorise 8 610 ETPT. La PJJ peut ainsi recruter 719 emplois supplémentaires, soit 60 nouveaux postes budgétaires et le remplacement de postes vacants.

Les dispositions en faveur du personnel représentent 1,7M€ de crédits supplémentaires.



L'insertion, notamment des jeunes délinquants est la priorité du Garde des Sceaux. C'est la raison pour laquelle, il poursuivra l'action qu'il a engagée en faveur du parrainage.

La protection judiciaire de la jeunesse

+ 60 créations d'emplois dont
44 éducateurs

+ 54 M€ en dépenses
ordinaires

+ 27 M€ en autorisations
d'engagement pour les
investissements immobiliers

Le soutien et la formation

L'administration centrale

Le montant des crédits ouverts en 2006 s'établit à **130 M€** affectés en quasi-totalité à la gestion administrative commune du ministère. Pour l'essentiel, ces dépenses seront consacrées à l'entretien et au développement des grandes applications informatiques d'intérêt national et particulièrement au développement de l'application CASSIOPEE destinée à automatiser la chaîne de traitement des affaires pénales et à l'informatisation du système de gestion des ressources humaines.

L'action sociale

L'augmentation des crédits d'action sociale se poursuit cette année encore avec 0,4 M€ supplémentaire (+ 2%), soit un total de 22 M€. En 2006, 2 M€ sont également affectés au titre de la réservation de logements sociaux.



Le renfort en moyens humains

Compte-tenu des nouvelles dispositions de la LOLF, les effectifs de l'administration centrale sont actuellement de 2002 équivalents temps pleins travaillés (ETPT). Le budget 2006 autorise 2323 ETPT. L'administration centrale peut ainsi recruter **321** emplois supplémentaires, soit **20** nouveaux postes budgétaires et le remplacement de postes vacants.

Institutions rattachées à la justice

Le budget de la commission nationale informatique et libertés (CNIL), autorité administrative indépendante est en hausse de 26 % avec 1,9 M€ pour atteindre un montant total de près de 9 M€.

La subvention de fonctionnement attribuée à l'ordre de la Légion d'honneur augmente de 6,3 M€ pour s'établir à 23 M€. Celle de l'Ordre de la Libération s'élève à 0,81 M€.

Hors dépenses de personnels, les moyens des institutions rattachées connaissent une progression sensible puisqu'ils passent de 19,9 M€ en 2005 à 27,9 M€ en 2006.

